

**Extrait N° 2 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 23 MARS 2007

L'an deux mil sept, le vingt trois mars, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 13 mars 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme ZETTOR Jacqueline - Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone - M. AARON Jean Marc - M. GRONDIN Jules - Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René - Mme LAMOLY Viviane - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mickaël - M. FERRERE Eric.

Absents : M. HOARAU Alex - Mme GRONDIN Céline - M. RIVIERE Lucien - Mme CADERBY Armande - Mme GATELLE Marie Benoîte - M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Melle CADAS Virginie a donné mandat à M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 2 / Vote des taux des quatre taxes locales pour 2007

Le conseil est invité à fixer les taux des quatre taxes locales pour l'année 2007.

Pour mémoire, en 2006, les caractéristiques de la fiscalité locale étaient les suivantes :

.../...

	Taux	Bases notifiées	Produits
Taxe d'Habitation	10.79	3 859 136	416 400.77
Foncier Bâti	13.98	2 891 185	404 187.66
Foncier Non Bâti	32.21	70 328	22 652.65
Taxe Professionnelle	7.71	1 444 011	111 333.25
Total produit			954 574.33

Pour l'année 2007, l'état 1259 MI fait apparaître les bases suivantes :

Taxe d'Habitation :	4 231 000
Foncier Bâti :	3 194 000
Foncier Non Bâti :	70 400
Taxe Professionnelle :	1 730 000

Ce qui correspond à une augmentation des bases de + 11.62 %.

Pour équilibrer le budget, le produit fiscal nécessaire s'établit à 1 149 000 €. Les allocations compensatrices versées par l'Etat étant de 70 664 €, le produit fiscal attendu est donc de 1 078 336 euros.

L'application d'une variation proportionnelle fait apparaître les taux suivants :

Taxe d'Habitation :	10.99 %
Foncier Bâti :	14.23 %
Foncier Non Bâti :	32.79 %
Taxe Professionnelle :	7.85 %

Le conseil est invité à fixer les taux pour l'année 2007.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les taux des quatre taxes locales pour l'année 2007 à :

Taxe d'Habitation :	10.99 %
Foncier Bâti :	14.23 %
Foncier Non Bâti :	32.79 %
Taxe Professionnelle :	7.85 %

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons